

## Bilan de la session «Avancement de grade» 2024 du CNU 25

par le bureau de section (mandat 2023-2027)

→ La session «Avancement de grade» de la section 25 du CNU s'est tenue du 13 au 15 mai 2024 à l'Institut Henri Poincaré. L'ensemble de la section tient à remercier l'IHP pour son chaleureux accueil et son assistance matérielle.

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Chaque dossier est étudié par deux rapporteurs désignés au préalable par le bureau et l'évaluation tient principalement compte des activités réalisées depuis la dernière promotion obtenue. La section est attentive à l'équilibre des dossiers entre recherche, enseignement, responsabilités administratives, encadrements, diffusion, etc. Elle apprécie les informations sur le devenir et les publications des doctorants, la liste des interventions dans les conférences, ou encore le détail des responsabilités administratives pour pouvoir en apprécier la teneur exacte et leur importance. Elle favorise également la qualité des publications sur leur quantité. Il est important que les congés maternité ou maladie longue durée, plus généralement les événements pouvant impliquer un retard de carrière, soient indiqués pour qu'il en soit tenu compte de façon appropriée. Plusieurs référent-e-s «parité» ont été désignés en séance et ont veillé à l'équité des arguments avancées.

Comme lors de la mandature précédente, la section a transmis des avis (de taille uniformisée) sur les dossiers non proposés à la promotion par le CNU, rédigés sur la base des deux rapports et des discussions en session. Dans un contexte de forte diminution du quota national des promotions de grade (voir paragraphe suivant), ces informations doivent permettre aux établissements de mieux prendre en compte l'activité des collègues mathématiciennes et mathématiciens. Il est important de noter que cet avis s'adresse avant tout aux membres du CAC des établissements.

Les taux de promotions attribuées par rapport aux nombres de dossiers promouvables pour le passage à la hors classe (HC) des maître-esse-s de conférences et au dernier échelon (EX2) des professeur-e-s d'université ont été baissé de manière unilatérale par le ministère. En deux ans, la chute est respectivement de 48% et 58% nationalement, soit pour la section 25 une évolution de 24 promotions MCF HC en 2022 à 12 en 2024 et 9 promotions PREX2 à 2022 pour 6 en 2024. La section CNU 25 a voté une motion dénonçant cette chute des taux de promotion décidée de manière unilatérale par le ministère.

Conformément à l'engagement pris à l'unanimité en début de mandat (2023-2027), aucun membre du CNU n'a été proposé par la section à la promotion.

### PANORAMA

	MCF HC	MCF EX	PR 1	PR EX1	PR EX2
Candidats	60	33	44	35	48
dont Candidates	6	6	10	2	6
Promus	12	5	9	9	5
dont Promues	2	1	2	1	1

Les statistiques effectuées par le bureau de la section à partir des listes fournies par le MESRI montrent que le taux entre le nombre de dossiers de candidatures déposés sur le nombre de dossiers potentiellement promouvables varie parfois du simple ou double entre les collègues femmes et hommes à certains passages de grade. Ceci montre qu'à la différence de l'ensemble des sections du CNU ([Note DGRH N°2 Février 2024 - Campagne 2023](#)) l'autocensure des collègues femmes est parfois le double de celle des collègues hommes en mathématiques (section 25). **Nous encourageons donc très fortement les collègues femmes à rédiger et à déposer des dossiers de candidature afin d'assurer une juste représentativité des femmes dans les promotions des différents grades.**

### 1. PROMOTION À LA HORS CLASSE DES MAÎTRE·SSE·S DE CONFÉRENCES

Les promotions à la hors classe du corps des maître·sse·s de conférences présentent un éventail large de candidates et candidats aux profils variés. L'ensemble des activités est pris en compte et un investissement continu au cours de la carrière, dans des directions pouvant évoluer, est prépondérant. La section 25 du CNU est attentive à une répartition aussi harmonieuse que possible dans les différentes catégories d'avancement de carrière, de thématiques, et de localisation géographique des dossiers retenus. L'obtention de l'HDR est un réel atout, sans être un pré-requis. La chute du taux de promotions (12,5% en 2024 contre 20% en 2022) a automatiquement conduit à une chute du nombre de promotions disponibles, ce qui a rendu la décision compliquée surtout vu la qualité toujours croissante des dossiers à ce passage de grade.

**Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité avec 1 abstention) :** Ara Dimitri, Samuel Lelièvre, Bonnefont Michel, Brunault François, El Mazouni Abdelghani, Haettel Thomas, Mourtada Hussein, Prochazka Antonin, Raulot Simon, Roy Emmanuel, Servi Tamara, Vitse Vanessa.

### 2. PROMOTION À L'ÉCHELON 7 DIT « EXCEPTIONNEL » DES MAÎTRE·SSE·S DE CONFÉRENCES

La promotion à l'échelon 7 dit « exceptionnel » est en place depuis 7 ans et a fini par atteindre le taux voulu des maître·sse·s de conférences (toutes classes confondues). Dès lors, les promotions dont disposent la section résultent uniquement du flux sortant, principalement composé des repyramidages et des départs à la retraite.

Si l'âge a été déterminant pour les promotions à l'échelon exceptionnel lors de la mandature précédente afin d'assurer un renouvellement régulier, le rajeunissement du vivier des candidat·e·s conduit à des profils de premier plan en recherche, enseignement, diffusion et responsabilités collectives, en partie provoqué par la pénurie de postes de professeur·e. Face à cette pression forte, la section reste attentive à promouvoir également quelques profils avec plus d'ancienneté, notamment pour continuer à assurer un roulement dans les années qui viennent. Dans ces cas là, un des critères privilégié par la section est la relative continuité des activités tout au long de la carrière et en particulier depuis le dernier changement de grade.

**Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) :** Blache François-Regis, Borelli Vincent, Kim Sung Soon, Necer Abdelkader, Touzet Frederic.

### 3. PROMOTION À LA PREMIÈRE CLASSE DES PROFESSEUR·ES DES UNIVERSITÉS

La promotion à la première classe des professeur·es des universités reste soumise à une pression extrêmement forte, année après année. La qualité scientifique, attestée par les publications, le rayonnement et l'animation scientifique, l'encadrement doctoral, les responsabilités administratives et pédagogiques importantes sont des éléments clés. Il n'y a pas de profil type de dossier promu : la section est très attentive à tous les types de carrières dont ceux avec le plus d'ancienneté. Les dossiers avec au moins trois ans d'ancienneté dans le corps des professeur·es des universités sont néanmoins privilégiés. Les candidat·es sont appelé·es à rédiger leur dossier de façon à mettre en avant très clairement toutes leurs activités marquantes.

**Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) :** Ausoni Christian, Bolognesi Michele, Gruson Caroline, Maillot Sylvain, Michel Laurent, Moreau Anne, Sablik Mathieu, Schraen Benjamin, Virelizier Alexis.

### 4. PROMOTION AU PREMIER ÉCHELON DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEUR·ES DES UNIVERSITÉS

La promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des professeur·es des universités récompense les collègues qui se sont distingués dans leurs activités tout au long de leur carrière et en particulier depuis la dernière promotion. On y évalue notamment l'importance des contributions scientifiques, des services rendus à la communauté, l'influence de l'activité de formation doctorale. Dans l'évaluation des dossiers, il a été tenu compte de la vulgarisation et de la diffusion des mathématiques dans la société. Ici aussi, il n'y a pas de profil type de dossier promu : la section est très attentive à tous les types de carrières dont ceux avec le plus d'ancienneté. Les dossiers avec au moins trois ans d'ancienneté dans la première classe des professeur·es des universités sont néanmoins privilégiés.

**Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) :** Benois Denis, Chatterji Indira, Duquesne Sylvain, Lanneau Erwan, Oancea Alexandru, Pravda-Starov Karel, Ricard Eric, Rousseau Erwan, Wurzbacher Tilmann.

5. PROMOTION AU SECOND ÉCHELON DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEUR·ES DES UNIVERSITÉS

Le principal critère pour cette promotion, lorsque l'activité scientifique est incontestable, est l'ancienneté dans le grade ; en 2024, les promus les plus jeunes en ancienneté ont 7 années dans le grade, comme c'était le cas en 2023, ce qui confirme un recul par rapport aux années précédentes, principalement dû à la diminution du nombre de promotions accordées.

**Liste des promotions au titre du contingent national (votée à l'unanimité) :** Fermanian Clotilde, Hubert Pascal, Lancien Gilles, Liu Qing, Nier Francis, Zemor Gilles.